

## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE

ITV Ice Makers S.L. située à:

Polígono Industrial Sector 13, Avda. Hostalers nº 2  
46394 Riba-Roja (Valencia) ESPAÑA

Déclare sous sa responsabilité que les pompes à eau de drainage sont conformes aux directives et règlements de l'UE :

**Directive 2014/35/UE concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la mise sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension.**

**Directive 2014/30/UE relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique.**

**Règlement (CE) n° 1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.**

**Règlement (UE) n° 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.**

**Règlement (UE) n° 2016/1416 modifiant et corrigeant le règlement (UE) n° 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.**

**Règlement CE 2023/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.**

**Directives 2002/95/CE (RoHS) et 1907/2006/CE (REACH) sur la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.**

Il est également conforme aux normes techniques:

| Référence  | Description                                                                                                                                      |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EN 60335-1 | Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : Règles générales                                                               |
| EN 55014-1 | Compatibilité électromagnétique - Exigences pour les appareils ménagers, les outils électriques et les appareils analogues - Partie 1 : Émission |

Cette garantie se réfère au produit fourni dans son emballage d'origine et ne s'étend pas à :

- Toute modification ultérieure de sa composition, quelle que soit la nature de la substance ajoutée.
- Toute utilisation pouvant entraîner sa dénaturation.
- L'utilisation inappropriée de notre produit.

Ribarroja del Túria, 19 Mai 2021